

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES DU RHONE

COMMUNE
D'ENSUES-LA-REDONNE

8- DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEME

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le 06/10/2025

ID : 013-211300330-20251006-2025__38_CM-DE

Berger
Levrault



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION N°2025- 38-CM

SEANCE DU TRENTE SEPTEMBRE DEUX MILLES VINGT CINQ

Début de séance 18h33.

PRESENTS :

Mesdames, Hélène VARRE, Fabienne REMANT-DOLE, Valérie SALLES, Laetitia CLEMENT-ORTUNO, Sophie BILLECI, Karen DOSSETTO, Sylvie ASENJO, Catherine KERVAJAN, Louise VINCENZI, Maryline BRU, Sabrina BENKENOUCHE, Aurélie POTIER-DORCHY, Claudine GUARY.

Messieurs, Michel ILLAC, Marcel TURCHIULI, Sébastien ALARCON, Georges CLERC, Constant COUTSOURAS, Jean-Noël ALLARD, Ozkan KIZILDAG, John LANNE, Frédéric OUNANIAN, Robert FHAL.

ABSENTS EXCUSES :

- ✚ Monsieur Mohamed BEHAIRI, donne son pouvoir à Madame Louise VINCENZI
- ✚ Monsieur Christophe GLORIAN, donne son pouvoir à Madame Valérie SALLES
- ✚ Monsieur Thierry SOUMAHORO donne son pouvoir à Monsieur Constant COUTSOURAS
- ✚ Monsieur Eric OLIVE donne son pouvoir à Madame Laetitia CLEMENT-ORTUNO
- ✚ Monsieur Cédric RAFFIER est absent et s'excuse, il ne souhaite pas donner de pouvoir.
- ✚ Madame Christelle ROSSELLO est absente.

PRESIDENT DE SEANCE :

Monsieur Michel ILLAC, maire.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Sabrina BENKENOUCHE a été nommée à l'unanimité, secrétaire de séance.

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 27

- *L'ordre du jour s'est achevé à 20h41.*
- *Clôture du conseil municipal 20h49.*

Objet : Règlement de concours de « Décorations de Noël 2025 »

Annexe : Règlement de concours de « Décorations de Noël 2025 »

Madame Hélène VARRE rapporte :

Le Conseil Municipal Jeunes d'Ensuès-la-Redonne souhaite mettre en place un concours de décorations de Noël pour les habitants de la commune pendant la période du 8 au 19 décembre 2025.

Ce dernier s'adressera à deux catégories de décorations qui devront être visibles depuis la rue :

- 1ère catégorie : maisons et jardins
- 2ème catégorie : fenêtres et balcons

Un jury, constitué de 12 membres du Conseil Municipal Jeunes (CMJ) et de 2 élus du Conseil Municipal adultes, évaluera les réalisations des participants en tenant compte des critères suivants : décorations, esthétisme, diversité, choix des matériaux et inventivité.

Les récompenses seront attribuées à l'occasion de la cérémonie des vœux à la population prévue en janvier 2026.

Entendu l'exposé du rapporteur :

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29

VU la proposition de règlement du jeu de concours de décorations de Noël organisé par la commune sous l'impulsion de son Conseil Municipal des Jeunes

VU l'avis favorable à l'unanimité des membres présents de la commission n°1 « Education, Jeunesse et Affaires scolaires » du 15 septembre 2025

Où le présent rapport et après en avoir débattu, le Conseil Municipal,

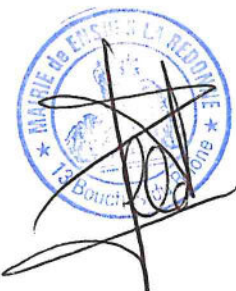
A l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE le Règlement de concours de « Décorations de Noël 2025 » proposé par le Conseil Municipal Jeunes

Le président de séance :

Le Maire,

Michel ILLAC



La secrétaire de séance :

Sabrina BENKENOUCHE





Règlement de concours



Pour Noël, la commune d'Ensuès la Redonne va se parer de ses plus beaux habits.

Les maisons et appartements/balcons sont chaque année, plus nombreux à s'animer pour le plaisir des yeux.

C'est pour récompenser l'imagination des habitants que la Ville d'Ensuès la Redonne organise, sous l'impulsion de son Conseil Municipal des Jeunes, un concours de décorations de Noël.

Article 1 – Objet

Sous l'impulsion du Conseil Municipal des Jeunes, la ville d'Ensuès-la-Redonne organise dans le cadre des fêtes de fin d'année un concours sur le thème des décorations de Noël. Ce concours est gratuit et est ouvert à tout habitant la commune après inscription obligatoire. Il se déroulera du 8 au 19 décembre 2025.

Article 2 – Inscriptions

Les habitants désirant participer au concours s'inscrivent **obligatoirement** par l'intermédiaire d'un bulletin d'inscription, disponible à l'accueil de la Mairie ou sur le site Internet www.ensues.fr, via un formulaire en ligne.

Ce bulletin d'inscription devra être retourné en Mairie, avant le dimanche clôturant le marché de Noël de la commune.

Article 3 – Catégories

1^{ère} catégorie : maisons et jardins

2^{ème} catégorie : fenêtres et balcons

Il est à noter que les façades, jardins, balcons et fenêtres devront être visibles depuis la voie publique, de la tombée de la nuit jusqu'à 23h au plus tard (et en journée en cas de décorations non électriques).

Article 4 – Composition du Jury

Le jury du concours est composé de 12 membres du Conseil Municipal Jeunes et de 2 élus du Conseil Municipal adultes. Les participants au concours ne pourront en aucun cas faire partie des membres du jury.

Article 6 – Critères d'appréciation

Lors de son passage, le jury évaluera les réalisations des participants, avec des décorations (lumineuses ou non), en tenant compte des critères suivants : décoration, esthétique, diversité, choix des matériaux et inventivité.

La notation sera fonction :

- de la densité et de l'importance de la décoration (20 points)
- de la répartition et de l'intégration de la réalisation à la façade et à son environnement (20 points)
- de l'harmonie et de la qualité des éclairages diurnes et nocturnes (20 points)
- du style de décoration (choix et unité des couleurs et des éléments de décors) (10 points)
- de la créativité éco-responsable (fabrication artisanale, éclairage éco-responsable...) (30 points)

Article 7 – Passage du Jury

Le jury du concours notera toutes les décorations, afin d'attribuer les prix.

Les participants au concours devront illuminer et rendre visible leurs décorations, à minima les mardis et mercredis des deux dernières semaines scolaires de décembre, entre 17h00 et 21h00.

Une carte sera constituée et mise en ligne pour que les habitants puissent aller sur place et visualiser les jardins et balcons des habitants participant au concours dès le lendemain du marché de Noël de la commune.

Article 8 – Attribution des prix

Des prix, sous formes de lots, sont remis aux 3 participants les plus appréciés par le jury, et ce dans chaque catégorie. Les décisions du jury ne pourront faire l'objet d'aucun recours. Pour chacune des catégories :

1^{er} lot : un panier garni (produits de la commune) d'une valeur de 200€ + 4 places au choix dans les spectacles proposés par la commune jusqu'à fin juin, dans la limite des places disponibles.

2^e lot : un panier garni (produits de la commune) d'une valeur de 150€ + 4 places au choix dans les spectacles proposés par la commune jusqu'à fin juin, dans la limite des places disponibles.

3^e lot : un panier garni (produits de la commune) d'une valeur de 100€ + 4 places au choix dans les spectacles proposés par la commune jusqu'à fin juin, dans la limite des places disponibles.

Article 9 – Résultats et remise des prix

Les récompenses seront attribuées à l'occasion de la cérémonie des vœux à la population au mois de janvier 2026.

Article 10 – Utilisation des données personnelles et des photographies

Les informations des participants seront enregistrées et utilisées par la Ville d'Ensuès la Redonne pour mémoriser leur participation au concours et permettre de communiquer les résultats.

Le jury se réserve le droit de photographier et filmer les différentes décorations pour une exploitation éventuelle (presse, Magazine Empreintes, site Internet, lettre d'informations et réseaux sociaux...) et chaque participant autorise la Ville d'Ensuès la Redonne à les utiliser sans que cela ne lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, notamment des droits d'auteur. Certains clichés pourront être projetés à l'occasion de la cérémonie des vœux à la population.

L'accord du participant est acquis lors de son inscription.

Article 11 – Engagement des participants

L'adhésion au concours entraîne de la part des participants l'acceptation sans réserve du présent règlement par le jury.

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le 06/10/2025

Berger
Levrault

ID : 013-211300330-20251006-2025__38_CM-DE



Bulletin d'inscription

Concours décorations de Noël

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le 06/10/2025

ID : 013-211300330-20251006-2025__38_CM-DE



NOM :

Prénom :

Adresse :

(Etag) :

Visible de quelle rue ?

.....

Téléphone :

Mail :

Demande mon inscription pour le concours de décorations de Noël
dans la catégorie :

☐ 1^{ère} catégorie : maisons et jardins

☐ 2^{ème} catégorie : fenêtres et balcons

Précisions sur vos installations techniques :

.....
.....
.....
.....

et déclare accepter sans réserve le règlement de concours ainsi que
les décisions du Jury.

Ensuès la Redonne, le
Signature